

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 17 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DVD 114 Budget participatif « Paris aux piétons » - Subvention d'équipement à l'association Toqué Frères pour le projet « Ouvrons les Portes de Paris » et l'embellissement de la Porte de St Ouen (17e).
(Montant : 50 000 euros).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu la délibération 2017 DVD 5 en date du 5 janvier 2017 approuvant la stratégie Paris piéton et la signature de la Charte internationale de la marche ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association Toqué Frères pour l'attribution d'une subvention d'équipement dans le cadre de la mise en œuvre de Paris piéton ;

Vu l'avis du conseil du 17^e arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Toqué Frères (n° SIMPA 194047 n° dossier 2020_02890) une convention lui attribuant une subvention d'investissement de 50 000 euros pour leur projet « Ouvrons les Portes de Paris » valorisant la Porte de St Ouen (17^e). Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO